SUPPLÉMENT
A L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DU JOURNAL.

Jeudi, 7 février 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présents : l'honorable J. B. Plauché, Lieutenant-Gouverneur de l'Etat et président du Sénat ;

MM. Adams, Beebe, Boudousquié, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill.

Le Président soumet la communication suivante, qui est lue :

Hon. J. B. Plauché, Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.

Monsieur,

Vous recevrez en même temps que cette lettre, une copie du rapport des commissaires nommés pour examiner et réviser les statuts et le code de l'Etat.

Vous voudrez bien le soumettre au Sénat, pour qu'il agisse comme il le jugera nécessaire.

Les différents ouvrages, dont il est fait mention dans le rapport, sont déposés dans le bureau du Secrétaire d'Etat.

Je suis avec respect,

WM. W. KING.

Sur motion, il est ordonné, que ce rapport et dessus mentionné, soit imprimé et refere au comité judiciaire.

Le Président soumet aussi une lettre de Mme Elisa Deacri où, faisant ses remerciements au Sénat, pour la salle du Sénat, qui lui a été prêtée il y a quelques jours. La dite lettre se lit.

Conformément à avis préalable, M. Waddill présente les bills intitulés :

"Acte pour améliorer les routes publiques dans le terres basses du Mississipi" et "Acte pour venir au secours de M. Dougherty, de la paroisse d'Avoyelles," qui subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, les dits bills subissent leur seconde lecture, et le premier est référé au comité des améliorations intérieures et le dernier, au comité des réclamations.

M. Phillips obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis préalable, un bill intitulé : "Acte pour autoriser la nomination d'un notaire public additionnel pour la paroisse de Caddo," qui subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill subit sa seconde et troisième lecture et passe.

M. Phillips obtient de plus la permission de présenter une "Resolution ordonnant à nos Sénateurs et demandant à nos Représentans au Congrès de faire leurs efforts pour obtenir un service de poste trois fois par semaine entre Natchitoches et Shreveport, par la voie de Mamy dans la paroisse de Sabine et de Mansfield dans la paroisse de De Soto," qui subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution subit sa seconde et troisième lecture, et elle est adoptée définitivement.

M. Butler du comité des réclamations, auquel a été référé "l'Acte pour venir au secours de François Vienne," fait un rapport favorable et dit bil.

Au nom du même comité, auquel avait été référée la pétition de O. D. Stillman, il présente un bill intitulé :

"Acte pour venir au secours de O. D. Stillman," qu'on lit une première fois.

Au nom du dit comité des réclamations, auquel sont référés :

"L'Acte pour venir au secours de Jos. M. Caculin."

"L'Acte pour venir au secours de J. H. Cunningham," et "l'Acte pour venir au secours de A. O. Lebeau, Assesseur de la paroisse de Pointe-Coupee pour les années de 1847 et 1848."

M. Butler fait un rapport contre les dites lois, et demande que le comité soit déchargé de sur considération ultérieure.

Cette demande est accordée sur la motion de M. Van Wickle, le bill en faveur de M. Lebeau est depo é le bureau, sujet à appe .

M. Van Wickle présente une pétition à l'intervenue de la paroisse de Pointe-Coupee, demandant qu'il soit fait une allocation pour construire une digue au dessous du Bayou Maine, dans le but de fermer les Bayous Stark et Middle, qu'on refere au comité des chemins et levées :

Conformément à avis préalable, M. Bryce présente un bill intitulé :

" Acte pour créer un bureau d'ingénieurs pour l'Etat de la Louisiane," —qui subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill subit sa 2de lecture, et il est référé au comité des améliorations intérieures.

Conformément à avis préalable, M. B e présente un bill intitulé :

" Acte pour consulter les citoyens de cet Etat à l'égard de la nécessité et la convenance d'assembler une convention pour amender la Constitution de l'Etat," qu'on lit une 1re fois, et sur motion, il est ordonné de le faire imprimer. Le dit bill est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

M. Layel, greffier de la Chambre, vient informer le Sénat du concours de la Chambre à :

" L'acte en faveur de A. J. Isaacks,"

" L'acte pour venir au secours de Clement Ermon, vétéran, de 1814—15" et à la

"Résolution autorisant le Gouverneur à nommer trois notaires publics additionnels, dans et pour la paroisse de Natchitoches, dont un tien dra son bureau dans le district de Coushatta."

Le greffier de la Chambre demande enfin la signature du président du Sénat au bill enrôlé, intitulé :

" Acte pour autoriser les municipalités de la ville de la Nlle Orléans, à imposer une taxe sur les casseaux."

Il demande de plus le concours du Sénat aux bills suivants :

" Acte pour venir au secours de A. Méraud,"

" Acte pour venir au secours de Eli Chance, Redmond Carter et Ambro Eanes, vétérans de 1814 et 1815."

" Acte pour venir au secours de Joseph Latil, Pinsque Ducoung et Ed. Mallas, h. c. l."

" Acte pour venir au secours de Alexander Arnsud et d'Hypolite Gauthier, vétérans de 1814 et 15."

" Acte pour venir au secours de Alexander S. Blackburn, pour les services rendus à l'Etat pendant l'invasion des Anglais en 1814 et 15."

" Acte relatif à l'élection d'un juge de paix additionnel dans le district No 2 du Juri de Police et un constable dans la paroisse de Caddo,"

" Acte pour venir au secours de Talbot A. Renton,"

" Acte pour venir au secours de Charles G. Bowers,"

" Acte pour payer Isaac T. Preston,"

" Acte pour incorporer la ville de Trinity,".

" Acte pour diviser le 7me et 9me districts du Juri de Police, dans la paroisse de Concordia," et à

" L'acte pour amender un acte intitulé : Acte pour incorporer l'Institut de la Louisiane pour l'éducation de la jeunesse, approuvé le 15 mars 1837."

Conformément à avis préalable, M. Gardère présente un bill intitulé :

" Acte faisant une pension à Vincent Lemaster, vétéran de 1814 et 15, qui subit sa 1re lecture.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill subit sa 2de lecture, et il est référé au comité des réclamations.

M. Gardère, selon avis préalable, présente aussi un bill intitulé :

" Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte pour régler les élections dans les paroisses d'Orléans et Jefferson," approuvé le 25 janvier 1847, qui subit sa 1re lecture.

M. Gardère, du comité des enrôlements, rapporte que les bills suivants ont été enrôlés correctement, et le secrétaire adjoint est requis d'y demander la signature de l'Orateur de la Chambre ;

" Acte pour venir au secours de la veuve de Pierre David de la Pointe-Coupée."

" Acte relatif à la Banque de la Louisiane," et

" Acte pour changer l'époque des séances de la Cour dans le 18e district judiciaire."

Il demande de plus le concours de la Chambre à la

" Résolution nommant un comité réuni pour examiner l'Asile des Aliénés à Jackson et faire un rapport sur ce sujet à la session," et informe la Chambre que le Président du Sénat a nommé MM. Phillips, Chamblins et Dufour du dit comité de la part du Sénat.

M. Dufour présente un mémoire signé par L. P. Barnes et H. Bier, comme dans le bureau du Maire de la Nouvelle-Orléans, demandant qu'il leur soit alloué une compensation, pour avoir fait des copies par triplicata des rôles d'assessement pour neuf districts représentatifs, lequel est référé au comité des réclamations.

Conformément à avis préalable, M. Ray présente les bills intitulés :

" Acte décrétant que les volumes imprimés des statuts des Etats de l'Union seront preuves prima facie de ce qui constitue la loi de ces Etats."

" Acte pour porter les appels à la Cour Suprême dans les causes criminelles, à tel endroit qu'elle siégera et pour qu'il soit de devoir des accusés du district de se charger de ces causes," et

" Acte pour autoriser les greffiers des Cours de District à apposer et à homologuer les subpœnas de répartition et les comptes rendus par les administrateurs, curateurs et syndics," qui subissent leur 1re lecture.

Sur motion et après dispense des règles, les dits bills subissent leur seconde lecture et ils sont référés au comité judiciaire.

Sur la motion de M. Phillips, on ordonne de faire imprimer pour l'usage du Sénat cent exemplaires du rapport du Bur au de Circulation et du rapport du Secrétaire d'Etat sur la Librairie de l'Etat.

2de la motion de M. Cade, le Sénat s'occupe de la substitut rapporté par le comité des améliorations intérieures a la "Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat d'examiner le bayou Vermillion, de construire des écluses sur le bayou," lequel substitut est intitulé :

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Vermillion."

Ce substitut est lu, amendé et il est adopté tel qu'il est amendé.

M. Clark présente une résolution qui est lue et adoptée :

"Résolu, que le comité des dépenses contingentes est et demeure, par ces présentes, requis de s'enquérir s'il est nécessaire de se pourvoir d'une pompe à incendie, &c. pour l'usage de la Maison d'Etat."

M. Phillips présente la résolution suivante, qui est lue et elle est adoptée :

"Résolu que le comité judiciaire est requis de rapporter un bill déterminant pour quel terme les notaires publics sont nommés."

M. Gardère, du comité d'enrôlement, rapporte que

" L'Acte pour autoriser les municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans à imposer une taxe sur les capitaux," a été enrôlé correctement; le Président le signe et le secrétaire adjoint est requis d'en informer la Chambre.

M. Drew obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis, un bill intitulé :

" Acte pour faire une allocation d'argent pour l'amélioration de la navigation du bayou Poston, dans la paroisse de Bossier," qui subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill subit sa 2de lecture, et il est référé au comité des améliorations intérieures.

Sur la motion de M. Waddill, le Sénat s'occupe et passe à la seconde lecture du bill intitulé :

"Acte pour établir un bac sur la rivière Atchafalaya, dans la paroisse d'Avoyelles, et pour d'autres objets."

On passe à la lecture de la première section dudit bill.

Section 1re. Il est décrété, &c. Qu'à dater du neuf mars prochain, "le bayou Lacombe expire la charte actuel le," J. B. Kirk, de la paroisse d'Avoyelles, ses héritiers et ayant-causes, auront le privilége exclusif d'établir et de tenir un bac sur la rivière Atchafalaya, à l'embouchure du bayou de Glaizes, pendant l'espace de dix années."

M. Waddill demande que la première section soit adoptée.

L'appel nominal se fait.

M. Plauché ou fauteuil.—MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent en faveur dudit article—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion de M. Waddill, le Sénat s'occupe et passe à la seconde lecture du bill intitulé :

"Acte pour établir un bac sur la rivière Atchafalaya, dans la paroisse d'Avoyelles, et pour d'autres objets."

Section 1re. Il est décrété, &c. Qu'à dater du neuf mars prochain, "le bayou Lacombe expire la charte actuel le," J. B. Kirk, de la paroisse d'Avoyelles, ses héritiers et ayant-causes, auront le privilége exclusif d'établir et de tenir un bac sur la rivière Atchafalaya, à l'embouchure du bayou de Glaizes, pendant l'espace de dix années."

M. Waddill demande que la première section soit adoptée.

L'appel nominal se fait.

M. Plauché ou fauteuil.—MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent en faveur dudit article—25 voix ;

Et MM. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 5me article est adopté.

On fait la lecture du 6me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 6me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1862, et tous les huit ans après, pour un juge-président et un juge associé de la Cour Supreme, et une élection sera tenue le 4me lundi d'avril 1858, et tous les huit ans après, pour deux juges associés de la Cour Suprême.

Sur motion, l'article ci-dessus est amendé, en y effaçant après les mots, "*4me lundi d'avril*" les mots : "1862" et en insérant à leur place les mots : "1858" après les mots : "et tous" le mot "huit" et y substituant le mot "*quatre*", de plus en effaçant après les mots "*lundi d'avril*", les mots "1859" et y substituant : "1856" et en place du mot "*huit*" le mot "*quatre*".

Sur motion faite d'adopter ce 6me article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayzé, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent en faveur dudit article—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 6me article est adopté.

On passe à la seconde lecture du cinquième article.

ART. 5me. A la première séance de la Cour Suprême, après que cet amendement à la Constitution sera en force, les juges-associés seront divisés au sort en deux classes ; la place de deux des juges-associés sera vacante à l'expiration de quatre ans, et la place du juge-président et du troisième juge-associé, à l'expiration de huit ans, de manière à ce qu'il y ait rotation perpétuelle.

M. Cole fait la motion d'amender cet article en effaçant après les mots : "*deux des juges-associés sera vacante à l'expiration de*" le mot "*quatre*", et en y insérant le mot "*Deux*" et de plus en effaçant après les mots : "*Le troisième juge associé à l'expiration de*" le mot "*Huit*" et en insérant à son lieu et place le mot "*quatre*", et demande l'appel nominal, sur l'adoption desdits amendemens.

M. Planché au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Dufour, Peck, Phillips, Richardson, Ricker, Sigur, Van Wickle et Waddill, votent en faveur desdits amendemens —15 voix ;

Et MM. Adams, Butler, Drew, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Ray, Swayze et Tatman, votent contre —11 voix ;

Lesdits amendemens sont en conséquence adoptés, et sur la motion pour adopter ledit 5me article, ainsi amendé :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayzé, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—23 voix ;

Et MM Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix

Ledit 5me article est adopté.

On fait la lecture du 6me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART 6me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1862, et tous les huit ans après, pour un juge-président et un juge associé de la Cour Supreme, et une élection sera tenue le 4me lundi d'avril 1858, et tous les huit ans après, pour deux juges associés de la Cour Suprême.

Sur motion, l'article ci-dessus est amendé, en y effaçant après les mots, "*4me lundi d'avril*" les mots : "1862" et en insérant à leur place les mots : "1858" après les mots : "et tous" le mot "huit" et y substituant le mot "*quatre*", de plus en effaçant après les mots "*lundi d'avril*", les mots "1859" et y substituant : "1856" et en place du mot "*huit*" le mot "*quatre*".

Sur motion faite d'adopter ce 6me article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayzé, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent en faveur dudit article—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et MM. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix

Ledit 6me article est adopté.

On fait la lecture du 7me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART 7me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Suprême de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 7me article est adopté.

On fait la lecture du 8me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 8me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 8me article est adopté.

On fait la lecture du 9me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 9me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 9me article est adopté.

On fait la lecture du 10me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 10me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 10me article est adopté.

On fait la lecture du 11me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 11me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 11me article est adopté.

On fait la lecture du 12me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 12me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 12me article est adopté.

On fait la lecture du 13me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 13me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 13me article est adopté.

On fait la lecture du 14me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 14me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 14me article est adopté.

On fait la lecture du 15me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 15me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 15me article est adopté.

On fait la lecture du 16me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 16me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 16me article est adopté.

On fait la lecture du 17me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 17me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 17me article est adopté.

On fait la lecture du 18me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 18me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 18me article est adopté.

On fait la lecture du 19me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 19me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 19me article est adopté.

On fait la lecture du 20me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 20me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 20me article est adopté.

On fait la lecture du 21me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 21me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 21me article est adopté.

On fait la lecture du 22me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 22me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—24 voix ;

Et M. Adams, Butler et Moore votent contre—3 voix.

Ledit 22me article est adopté.

On fait la lecture du 23me article, conçu ainsi qu'il suit :

ART. 23me. Une élection sera tenue le quatrième lundi d'avril 1854, pour un juge-président et trois juges-associés de la Cour Supreme de

M. Planché, au fauteuil.

Sur la motion faite pour l'adoption de l'article ci-dessus.

MM. Adams, Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Clark, Cole, Dauney, Drew, Dufour, Gardère, Gaudet, Harralson, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption—25 voix ;

Pas d'opposition—Ledit article est par conséquent adopté.

Sur la motion faite pour adopter cet article :

M. Planché, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chamblins, Cole, Dauney, Drew,